

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 299/7e L la Chambre des Députés portant réforme de la procédure des actes de poursuites en matière d'impôts directs.

n° 299/7e L la

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
19 décembre 1972

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1973

Date du numéro
10 janvier 1973

VISAS

Vu la loi no 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, notamment en son article 31, II, c)

Vu la délibération no 440/6e I, du 30 décembre 1967 portant création d'un code général des impôts directs et indirects et taxes assimilées perçus par le Service des contributions

Sur proposition du Conseil de Gouvernement en sa séance du 29 novembre 1972

A adopté dans sa Séance du 19 décembre 1972 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Les dispositions des

articles. 15

40.01 à 15.40.29 du code général des impôts directs faisant l'objet du

chapitre IV du titre V sont annulées et remplacées par les dispositions jointes en annexe à la présente délibération et codifiées suivant articles nouveaux 15.40.01 à 1520.58.

Le Président de la Chambre des Députés, J.-P. CASTEL. Le Secrétaire de la Chambre des Députés, ABDOULKADER HASSAN MOHAMED.